

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

1/3 - AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION ADÉLIE

L'association ADÉLIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) a été créée suite à l'absorption-fusion de la Maison de l'Emploi par la Mission Locale Métropole Est. La commune de Mons en Barœul souhaite, conformément à ce qui était fait précédemment et parallèlement à des dispositions du même ordre prises par la commune de Villeneuve d'Ascq, activer un mécanisme d'avance de trésorerie pour cette structure.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- verser à l'association ADÉLIE une avance de trésorerie pour l'année 2017 d'un montant de 60 000 €, sans intérêt et remboursable à la fin de l'exercice,
- signer les documents correspondants.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 274.